
PROCÉDURE POUR EMPRUNTER UN VÉLOCOLO

1. Se présenter au local des agents de sécurité, situé à l'entrée du département de musique. Si l'agent est absent, décrocher le combiné de téléphone pour le joindre automatiquement.
2. Présenter sa **carte étudiante avec photo** ou fournir son numéro d'employé et son nom.
3. Lire attentivement les conditions de prêt.
4. Vous recevrez un courriel indiquant la date de retour prévue du matériel. Le courriel est envoyé à l'adresse fournie au moment de la création de votre dossier étudiant.

Modalités du prêt

Le prêt est d'une semaine. Par exemple, si vous empruntez le vélo un mardi, vous devrez le ramener au plus tard le mardi suivant. Il n'est pas possible de réserver un vélo à l'avance.

Le prêt peut être renouvelé deux fois : pour ce faire, vous devez vous présenter au local des agents de sécurité et présenter votre carte étudiante avec photo ou numéro d'employé.

Après trois rappels de la date d'échéance du prêt ou trois retards, le prêt de vélo vous sera refusé pour le reste de l'année en cours et des frais de remplacement du matériel seront ajoutés à votre compte.

Matériel prêté

- Un vélo avec des pneus adaptés pour l'hiver ou l'été
- Un casque
- Un cadenas et une clé
- Des phares rechargeables avant (blanc) et arrière (rouge)
- Un câble de recharge pour les phares

Vos obligations

- Barrer le vélo en tout temps lorsqu'il est stationné
- Utiliser les phares avant et arrière dès qu'il fait sombre (code de la sécurité routière)
- Prendre soin du matériel et le rapporter dans les délais prévus

Bon à savoir

- **Si vous notez un problème avec le matériel, merci d'en avertir les agents de sécurité.**
- Les phares peuvent se décharger s'ils sont laissés longtemps dehors l'hiver. Il faut les ranger à la chaleur quand le vélo reste stationné pour plusieurs heures.
- Pour gonfler les pneus, utilisez la Biciborne derrière le Cégep ou la pompe disponible au bureau des agents de sécurité.
- Un support à vélo est utilisable en hiver à la porte des sports (P8).
- Règles de sécurité et de bonne conduite à vélo : [Règles de conduite à vélo | Vélo Québec](#)
- Réseau cyclable à Drummondville : [Réseau cyclable](#)